

# Décision DG n° 2026-02 du 13/01/2026 – Nomination auprès du Comité Français de la Pharmacopée « Produits biologiques et thérapies innovantes » de l'ANSM

**La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**Vu** la décision DG n° 2026-01 du 6 janvier 2026 portant création du comité français de la pharmacopée « produits biologiques et thérapies innovantes » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

## **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité français de la pharmacopée « produits biologiques et thérapies innovantes » pour une durée de 4 ans :

- Madame BLOUIN (Véronique)
- Madame BOUCHER-PILLET (Hélène)
- Monsieur COLIN (Thierry)
- Madame CORDAILLAT-SIMMONS (Magali)
- Madame DAYAN-KENIGSBURG (Jacqueline)
- Madame DOUZIECH EYROLLES (Laurence)
- Monsieur DUFOUR (Nicolas)
- Monsieur FAIVRE (Lionel)
- Madame GUITTRE (Caroline)
- Madame MATHIAS (Fanny)
- Monsieur PIROT (Fabrice)
- Monsieur SAWOO (Olivier)

**Article 2** : La Directrice des métiers scientifiques est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 janvier 2026

Catherine PAUGAM-BURTZ  
Directrice générale